

# 1/ Le bonheur est dans la Constitution

***Et la Constitution est le contrat que doivent appliquer nos représentants***

Savez-vous que la Constitution a été écrite

***en premier***

***« pour protéger le peuple de la corruption de ses représentants » ?***

...Et que chaque loi est destinée à créer les conditions du bonheur pour tous.

...Et que, pour être légale, chaque loi doit servir cet **objectif** final, qui seul est légitime.

Voici la grille de lecture de notre Constitution :

**La hiérarchie des normes** est la règle de base pour interpréter tous les Codes de Droit. En voici la définition, selon le dictionnaire de politique « La Toupie » :

*« La hiérarchie des normes est un classement qui hiérarchise les lois et les normes du système juridique d'un Etat de droit pour en garantir la cohérence et la rigueur. Il est fondé sur le principe qu'une norme doit respecter celle du niveau supérieur, et la mettre en œuvre en la détaillant. Ainsi, la norme supérieure prévaut sur la norme qui lui est subordonnée. »*

La première norme, celle qui est supérieure à toutes les autres dans notre Constitution de 1958, est le « **Préambule** » des Droits de l'Homme de 1789, rappelé en première phrase. Ce Préambule de 1789 est donc la norme de référence que toutes les lois, en France, doivent servir et « **mettre en œuvre** », puisque *c'est l'objectif général* qui confère à chaque loi son sens et sa légitimité.

Le Préambule dit ceci :

1- « *Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme,*

2- *afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ;*

3- *afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ;*

4- *afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous. »*

Non seulement la morale (l'éthique, l'honnêteté, le respect...) a sa place en droit, mais l'*aspect moral* a une valeur légitime et juridique supérieure à chacune des lois, sans exception. La légitimité a une valeur morale prioritaire face au droit (ex : « légitime » défense). Le droit est destiné à servir la morale telle qu'elle est exprimée dans le préambule, et non l'inverse, comme actuellement où le Droit et les droits (en fait, les priviléges), prétendent s'imposer à la morale...

*Cessons de craindre des lois illégales.*

## **Remettons le droit à sa juste place : la dernière, l'utilitaire.**

*Un citoyen a un devoir de conscience politique. Il ne doit pas obéir à des lois immorales, donc illégales, car il est alors dans l'illégalité et devient co-responsable des conséquences de ses choix sur lui-même, sur ses enfants, mais aussi des violences sur ses concitoyens.*

Le **juridique** est tenu de respecter l'ordre hiérarchique suivant :

1/ **L'aspect moral**, éthique : le Préambule est une déclaration des principes que doivent respecter les représentants du peuple : « *les droits (les libertés) de l'Homme sont naturels, inaliénables et sacrés* ». Il place le bonheur de tous comme objectif général commun, en conséquence logique d'une bonne gestion des droits et des devoirs de tous, selon un objectif clairement fédérateur.

2/ **la légitimité**, qui justifie un choix moral en fonction de circonstances uniques et non selon un texte de droit rigide. La légitimité est le fruit de l'intelligence de la situation, qui tient compte du **Devoir** de chacun et définit sa liberté dans une situation unique. Est légitime ce qui est fondé en *Justice* (la Justice est au-dessus du droit, lequel est à son service), et conforme à la *Constitution* et à l'équité... Dimension morale encore. C'est la pensée qui définit le droit et non le droit qui définit la pensée !

*"Je souligne toujours l'écart entre légalité et légitimité. Je considère la légitimité des valeurs plus importante que la légalité d'un État. Nous avons le devoir de mettre en cause, en tant que citoyens, la légalité d'un gouvernement. Nous devons être respectueux de la démocratie, mais quand quelque chose nous apparaît non légitime, même si c'est légal, il nous appartient de protester, de nous indigner et de désobéir."*  
Stéphane Hessel - Hebdomadaire "Politis", 18/11/2010, selon dictionnaire « La Toupie ».

3/ **la loi, le droit**. Le droit (d'autant plus quand il est écrit) est un **principe mécanique** adapté aux seules situations reproductibles. C'est un repère, un outil mis en commun qui est au service de l'intelligence à des fins de justice. *Ce n'est pas à l'outil de commander l'intelligence*. C'est l'outil utile d'une pensée libre capable de discernement et non l'arme des uns pour contraindre les choix des autres. **L'égalité de droits** (1<sup>er</sup> art des DH) est, selon la hiérarchie des normes, la norme à respecter par **tous les articles de lois écrites qui le suivent**. Observons que le droit, désormais expurgé du devoir et de la responsabilité personnelle en politique, a permis de supprimer la notion de *Justice* qui est un concept spirituel.

**Dans cette fonction du Droit, l'égalité de droits** (droits au pluriel) est précisée comme **norme dans le premier article DDHC**. Ainsi, **l'égalité de droits constitue le passage obligé de toutes les lois qui suivent, tout en servant les objectifs énoncés dans le préambule**. La Constitution n'a pas vocation à légaliser des crimes puisqu'elle est précisément destinée à les empêcher. Face à ces graves dérives, notre Constitution **reste le contrat de référence** de la Justice et la solution pour réunir les Français au-dessus des partis politiques voués à disparaître ! La République est à l'image de sa Constitution : une et indivisible, quand un parti n'en est qu'une partie qui se prend pour le tout.

Sans « **égalité de droits** », observons qu'il n'y a pas de communauté, pas de pays, pas de civilisation, puisque toute communauté réelle est en premier une *communauté de droits*.

La sécurité de chacun passe en effet par l'égalité des droits :

« *La sécurité juridique est un principe du droit qui a pour objectif de protéger les citoyens contre les effets secondaires négatifs du droit. Elle découle du droit naturel et doit être traitée au niveau du droit constitutionnel : la sécurité juridique, c'est la Déclaration des Droits de l'Homme !* » (Dominique Rousseau, juriste, professeur de droit constitutionnel à l'Université Paris I, membre du Conseil supérieur de la magistrature (2002-2006). A créé et dirigé le Centre d'études et de recherches comparatives **constitutionnelles et politiques** de 1987 à 2010).

Effectivement, la « sécurité juridique » ne peut exister que par l'application de la Constitution, donc de son Préambule et des Droits de l'Homme, puisque :

- l'égalité de droits est le principe de base de la Justice,
- la justice est le facteur incontournable de la paix,
- la paix est la condition indispensable à la sécurité,
- la sécurité offre les conditions extérieures collectives favorables au bonheur individuel et personnel, donc au « **bonheur de tous** ».

Ce sont les derniers mots du préambule, sa conclusion et son ultime objectif. **Bonheur que chacun peut exprimer en toute liberté, à sa mesure, quand la Constitution est respectée.**

A ceci s'ajoute des conséquences gratuites : les conditions extérieures favorables au bonheur renvoient chacun à ses responsabilités ; celles de bien conduire sa vie, sa liberté et **sa bonne santé**, gratuite par nature. Inutile alors de devoir justifier une désobéissance civique, parce que la *corruption* des politiciens a transformé le mensonge en condition nécessaire à la survie matérielle individuelle et en norme. Il faut seulement appliquer la vraie loi.

A chaque instant, chacun est face à sa liberté et à sa conscience qui n'est plus celle, dictatoriale d'un comptable ou d'un huissier. Faire l'expérience de sa propre vie intérieure passe par là. Et puis, le meilleur de l'aventure humaine relève de l'esprit et reste à découvrir.

Ainsi, le « bonheur » est inscrit dans la Constitution et ce n'est pas un effet de manches politique :

*... c'est précisément le résultat concret et normal de l'intelligence appliquée en politique.*

Le bonheur est le fruit logique de la cohérence intellectuelle, morale, légitime, légale et sociale, qui s'impose **quand on ne sépare pas l'intelligence et l'humanité, faites d'amour et d'empathie pour le vivant**. Cessons les divisions par les droits : elles transforment les échanges, naturellement bienveillants et *d'intérêt « communs »*, en rivalités, oppositions et violences.

Le bonheur de tous est l'aboutissement naturel d'une pensée libérée des complexes, des peurs et de la recherche de pouvoirs maladifs sur autrui, en compensation de pouvoirs qu'on n'a pas sur soi-même.

**« C'est l'objectif du bonheur possible pour tous qui donne son sens à la loi »**

*Exigeons simplement l'application de la Constitution.*

## 2/ La violence publique naît de la trahison de la Constitution.

*Elle fait suite à la corruption de nos représentants*

Nous avons établi que seul, l'aspect moral sert le vivant, car dans un jeu permanent **entre la liberté et le devoir**, l'esprit s'adapte aux circonstances, contrairement au droit, principe mécanique rigide qui ne peut prédéfinir le vivant.

Or, depuis plusieurs décennies, la morale est vilipendée par ceux qui ne peuvent la supporter, parce qu'elle s'oppose, même silencieuse, à leurs violences et à leur « liberté »...de nuire à celle des autres par leurs droits spécifiques. Ce qui suit nous concerne tous et devrait nous amener à rechercher ensemble les facteurs qui nous ont poussés à de telles incohérences collectives.

*L'égalité de droits* constitue la première norme du Droit. C'est aussi la base du respect d'autrui : elle a été sabotée par la prétentieuse Education Nationale qui, en haut lieu, décide et oriente l'avenir du pays. Toute son idéologie s'est structurée sur une inversion pernicieuse des valeurs humaines auxquelles elle affirme se référer : elle a formaté les enfants pour qu'ils associent *intelligence, culture et ... « privilèges »*, afin qu'ils acceptent la future hiérarchie des citoyens, où les « gagnants » auront des droits supérieurs aux non diplômés. **Ces critères de type raciste sont inscrits en toutes lettres sur chaque diplôme.** Un droit à la discrimination légalisée sera la **récompense** du diplômé, dès lors qu'il aura avalé l'idéologie et la régurgitera fidèlement sans la remettre en doutes. Ceci à un âge où les jeunes adultes cherchent à construire leur avenir et à donner un sens noble à leur vie. De la sorte, les plus vulnérables au formatage idéologique seront les premiers, et promus aux postes-clés dans la hiérarchie des pouvoirs.

Ainsi, ces « supers » cerveaux envieux de pouvoirs politiques mais pas des devoirs qu'ils impliquent, en situation de conflit d'intérêts permanents, ont habitué les enfants à une hiérarchisation des humains, présentée comme naturelle et d'intérêt général ! Dans cette course à la supériorité, ils ont évité de choisir la responsabilité personnelle, qui permet de sanctionner les pensées erronées en fonction de ce qu'elles produisent. Ils disent ainsi qui ils sont.

L'Education Nationale, en conflit d'intérêts par le droit de vote de tous ses acteurs, a fait de la trahison de *l'égalité de droits*, pièce maîtresse de la partie *Droit Constitutionnel*, l'arme de destruction de la République, transformée en République bananière par l'utilisation du **privilège comme modèle et qualification dans une hiérarchisation des humains**.

**Le privilège est devenu un but valorisant un individu, alors qu'il n'est justifié que pour compenser un handicap mental ou physique.**

Le mot « *race* » provient du mot « *ratio* » qui signifie « **catégorie** ». Un groupe social est une **catégorie** ! Or le *racisme* consiste, dans un groupe de droits « communs »... à restreindre les droits d'une **catégorie**.

**L'Education Nationale a eu pour rôle de diviser les citoyens, de trahir les droits de l'Homme et de supprimer la « communauté de droits », donc la France et la République !**

## Définition du racisme :

« *Le racisme est la valorisation, généralisée et définitive, de différences, réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de justifier ses priviléges ou son agression.* » Albert Memmi, Universitaire « Le racisme », p193 Gallimard, 1982.

Quelles sont les conséquences de la trahison du sens moral de la **Constitution et du droit qui en découle** ? Voyons ce que produit ce racisme légalisé qui progresse sournoisement, parce que nous sommes conditionnés culturellement dès l'enfance, donc passifs face à nos maîtres :

« *Libres et égaux en droits* » signifie par exemple, dans le cas actuel de « l'obligation » vaccinale :

**Si une ministre de passage, telle Agnès Buzyn, a le droit d'injecter de force un corps étranger et un poison dans le corps des citoyens** (ou celui de leurs enfants), **chaque citoyen a le droit d'injecter de force dans le corps d'Agnès Buzyn, la même quantité de poison**. C'est moral, légitime et légal, avant tout autre texte de loi, puisque cette loi prévaut sur toutes les autres, par notre appartenance à l'Humanité ! Et ceci bien avant qu'existe le Droit, psychorigide par nature dès lors qu'il n'est pas encadré par le Devoir... C'est-à-dire encadré par la responsabilité personnelle directe, immédiate et sans limites, qui s'applique à tout pouvoir sur autrui, avec ou sans mandat. C'est un principe de civilisation reconnu et choisi, sauf chez les barbares, les racistes, les voleurs, les violeurs et les criminels.

Agnès Buzyn, et autres politiciens, n'est pas d'une catégorie/race supérieure, contrairement à ses croyances. Elle est seulement une citoyenne française soumise à un contrat commun, la Constitution, comme tous les Français. Et comme tous les Français, elle a accepté une mission à gérer dans le respect des droits des autres, qui sont identiques aux siens, sauf discrimination. C'est le sens du droit dit « commun ».

Mais cette femme semble être le produit direct de l'inversion cynique des valeurs humaines. Raciste au point de penser qu'elle peut trahir sans risques la Constitution et imbue de sa supériorité qui n'a de « scientifique » qu'une religiosité archaïque et idéologique, au point qu'elle s'appuie sur des « études » scientifiques qu'elle n'a jamais fournies ! Elle est moralement et intellectuellement déshumanisée par les objectifs financiers de l'industrie qui l'a conditionnée. Elle va jusqu'à utiliser la force publique pour empoisonner des enfants en grand nombre, afin d'enrichir un groupe qui a déjà une longue expérience mondiale de l'expérimentation chimique sur des humains. Elle reçoit une rémunération pour ce qui constitue déjà le *crime contre l'humanité* le plus **pervers** de toute l'Histoire des hommes : s'attaquer aux enfants. Le racisme des nazis paraissait avoir imaginé le pire. Or, ce nazisme n'a jamais été expurgé, bien au contraire. Les connaissances accumulées à Auschwitz après expérimentations sur des « lots » d'humains gratuits et renouvelables à volonté, semblaient exprimer le cynisme le plus pervers ! Mais ce « savoir » perverti a été récupéré et ses spécialistes remis en selle pour les imposer par des moyens plus sournois. Les expérimentations se font désormais directement sur la population et les enfants constituent ces lots renouvelables de cobayes, sans aucun engagement et sans garantie de résultats. Sauf celle de l'enrichissement assuré des labos assuré par « l'obligation légalisée » ! Ce sont les citoyens contraints à subir l'obligation ... qui seront contraints d'assumer moralement et financièrement la totalité des dégâts sur leurs enfants, via un Etat sensible aux avantages du lobbying, faible avec les forts et fort par l'utilisation de la force publique détournée de son objectif : appliquer la DDHC 1789.

Un maçon se sent personnellement responsable dans son métier, s'il voit l'autre comme un autre soi-même ! Il est juridiquement responsable si la maison qu'il a construite s'écroule sur ses habitants. Chez Agnès Buzyn (entre autres), c'est l'inverse ! Elle nie chaque citoyen comme étant un être humain : elle sait mieux que lui ce qui est bon pour lui-même, puisque de sujet, elle l'a déjà réduit à un **objet** de commerce. C'est bien la responsabilité personnelle choisie et revendiquée, qui indique l'honnêteté intellectuelle de celui qui fait payer un service. D'autant plus quand il y a **vente forcée** (viol de la souveraineté de la personne humaine), avec risques de provoquer la mort. **La responsabilité choisie est le principe scientifique** (un mot qu'aime prononcer Agnès Buzyn et ses protagonistes sans jamais l'appliquer) **de cause à effet** entre une affirmation ou un acte et leurs conséquences dans la réalité. C'est ce qui définit un vrai scientifique et une personne de confiance intellectuellement honnête.

**Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'à partir du moment où on supprime le verrou moral et légal de l'égalité de droits, on ouvre la porte à toutes les violences et autres désordres mentaux : il n'existe plus aucune limite à n'importe quelle barbarie, car le pouvoir sans responsabilité personnelle rend fou et dangereux. « Plus aucunes limites morales », c'est ce que le Nazisme avait déjà osé.**

Voyons le **bilan (résumé) des violences relevant de décisions politiques** illégales, ou de celles qui devraient être prises pour respecter la Constitution :

Le nombre de décès dits « naturels » en France, est actuellement d'environ 600 000 par an. Observons le **chômage** comme exemple d'un « système » à la fois élitiste et criminel, qui ronronne d'autosatisfaction devant sa « réussite » financière, alors que chacun de ses promoteurs devrait pleurer de honte et de rage devant sa stupidité, son handicap moral et intellectuel et son incapacité à réussir sa vie **à égalité de droits, sans règles truquées**.

Le chômage a comme conséquence de provoquer la mort prématuée de 14000 citoyens *chaque année*, selon une étude de l'INSERM en 2015 de Pierre Méneton ... (étude significative non renouvelée semble-t-il) Ces décès (souvent par maladies cardio-vasculaires) sont liés à une situation d'ordre **politique** : ces décès interviennent au détriment d'une *catégorie* de Français moins Français que d'autres, **puisque'ils ne sont pas protégés par l'égalité de droits Constitutionnelle**. C'est le mépris de la caste politique qui organise ces morts après une torture psychologique et combien **physique**, de plusieurs années. Ces morts sont provoqués par l'exclusion, les angoisses face à l'avenir, les lendemains sans espoirs et les humiliations répétées d'un système qui crée ce chômage et en fait une technique de gouvernement qui maintient la soumission et la dépendance ! Or, **le chômage ne peut pas exister naturellement puisque que le travail est infini** ! Et qui plus est, tout problème provoqué sciemment ou non, est source d'emplois pour le régler.

L'argent réel est produit par du travail utile. Lequel est détourné sous contraintes par des prédateurs vers des secteurs inutiles, des privilégiés injustifiés (l'argent devient ainsi de la fausse monnaie), des pouvoirs politiques corrompus par les pouvoirs économiques et vers les paradis fiscaux dont ils ont tous besoin. Autant d'argent qui ne réellement pas le réseau qui l'a produit et ainsi l'appauvrit. L'ensemble est couronné par le **privilège de la création monétaire**, un privilège directement confié aux spéculateurs financiers qui absorbent et détruisent les valeurs et le vivant, tel le cancer. Celui qui prête **crée la quantité d'emplois et choisit le secteur qu'il va favoriser ou défavoriser**. C'est un pouvoir absolu, une dictature générale.

**Comme pour le chômage, il existe un lien connu et établi, entre toutes les injustices d'origine politique qui génèrent des morts en France** (à partir d'études médicales ou statistiques qui quelquefois, peuvent se recouper) **et la trahison de la Constitution** !

**Maladies provoquées par la chimie, avec pollutions de la terre, de l'air et de l'eau, stress, suicides, morts dans la rue, et désormais vaccins** : tout est lié à l'irresponsabilité des dirigeants, aux priviléges et aux statuts qui les « protègent » des conséquences de leurs décisions. Ils se sont isolés du peuple par des droits spécifiques illégaux. Il faut simplement comprendre la perversion du mécanisme : trahir la Constitution, se distribuer des priviléges, choisir un statut d'irresponsable et cependant obtenir un pouvoir sur autrui, être juge et parti ou en conflit d'intérêts, **tout ceci ne peut pas être couvert par une loi de la République**.

Les nombreuses études étant désormais médiatisées, je vais à la conclusion.

Alors qu'il suffit d'un crime pour être un criminel à vie, ce sont 200 000 morts prématurées, provoquées, maîtrisées *politiquement*, en bande(s) organisée(s) qui sont qualifiables d'assassinats prémedités par des Français, contre d'autres Français. **Comme ont commencé des Allemands contre les leurs...** Ou comme le génocide franco-français en Vendée. Ce qui représente près de 30% des Français morts, non pour la France, mais pour enrichir un « système » général mortifère, mis en place ou soutenu par des politiciens français corrompus et leurs indispensables collaborateurs capables de savonner la planche de l'avenir de leurs propres enfants. Et on ne parle ici que d'une partie des victimes de violences illégales, celles qui sont mortes le plus rapidement... Ces seuls chiffres dépassent le nombre de morts qu'a fait en France la barbarie nazie ! Et avec les mêmes besoins de pouvoir ! ...et avec le même outil : **la suppression de l'égalité de droits**.

Ceci se déroule dans le silence médiatique où l'argent n'est plus le fruit d'un échange libre, mais celui des priviléges et des subventions entre initiés, où droite et gauche transforme l'argent réel en fausse monnaie et s'opposent à l'intérêt général. **Ainsi, l'opposition droite et gauche n'a jamais été qu'une mascarade qui a permis de maintenir divisé le peuple, afin d'éloigner ses regards de sa Constitution et le priver de sa souveraineté.**

Il y a cependant un point faible à ces fortunes immondes spéculant sur la mort : la très grande majorité des citoyens ne cautionne pas la violence. Et sans les intermédiaires pour appliquer les ordres, la machine à voler et à tuer ne peut fonctionner. Il faut donc rappeler aux intermédiaires des services publics leur rôle indispensable dans ce processus : **une violence criminelle existe grâce à leur allégeance**. Elle ne peut exister que par leur obéissance passive, c'est-à-dire leur « collaboration » à un vaste crime d'essence raciste. Et ils en reçoivent une rémunération, ce qui transforme leur passivité en « **collaboration active à un assassinat en groupe organisé** » ; ce que pas un sur mille n'a consciemment voulu. Ils sont passibles de peines pénales graves, d'autant plus fortes lorsqu'ils sont prévenus :

**Prévenons-les car beaucoup d'entre eux comprennent désormais que ce système va les écraser après les avoir utilisés.**

**Il faut inverser l'état d'urgence : c'est au peuple à surveiller les élus et tous ceux qui trahissent la Constitution, puis se récompensent mutuellement des vols et des crimes qu'ils organisent.**

C'est le sens de la Constitution et de la Vie sur cette planète : avec la sécurité matérielle pour tous et acquise par l'héritage matériel commun, nous sommes condamnés à établir le Bien commun, qui ouvre à l'esprit un espace infini de liberté, où chacun peut donner le meilleur de lui-même. Ainsi, toute forme de compétition choisie peut et doit se traduire en enrichissement collectif et commun.

*Daniel Deschamps*